

Contribution à l'enquête publique Dossier règlementaire de régularisation du stade d'eau vive de l'Argentière-la-Bessée (05)

A monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier déposé par la mairie de l'Argentière-la-Bessée afin de renouveler l'autorisation administrative du Stade d'eau vive de L'Argentière-La-Bessée.

En tant qu'utilisateur régulier de cet équipement pour :

- La pratique libre et l'apprentissage du canoë-kayak et des sports de pagaies
- L'entraînement et la préparation de nos athlètes
- Des exercices et entraînement de sécurité en eaux-vives
- La participation à des événements d'un rayonnement local, régional, national à international

Nous nous déplaçons et utilisons cet équipement chaque année, lors de stages d'eaux-vives de plusieurs jours depuis Villeurbanne (Métropole de Lyon).

Nous tenons à ce qu'il soit pérennisé et que son autorisation d'existence et d'entretien soit renouvelée dans les meilleures conditions pour notre satisfaction est celle des autres usagés.

Fait à Villeurbanne , le 18 Septembre 2026

Viel Bertrand

Structure : CKTSV Fonction : Président

C.K.T.S. Villeurbanne
centre nautique E. GAGNAIRE
59, Av. Marcel Cerdan
69100 VILLEURBANNE

